



Retrouvez tous nos communiqués sur



www.ordre.pharmacien.fr

Suivez nos actualités



@Ordre_Pharma



Ordre national pharmaciens

Paris, le 4 avril 2019

Avis de l'Autorité de la concurrence sur la distribution du médicament en ville et la biologie médicale privée

Casser un modèle qui garantit la sécurité sanitaire des patients : NON MERCI !

A la suite de la publication, ce jour, de l'avis de l'Autorité de la concurrence (ADLC) relatif à la distribution des médicaments et à la biologie médicale, l'Ordre national des pharmaciens alerte les pouvoirs publics et la population sur l'impact, en matière de santé publique, de la plupart des mesures proposées et conteste leur bien fondé.

Bien qu'il ne s'agisse que d'une auto-saisine dans laquelle on retrouve sans surprise beaucoup de propositions déjà formulées dans les précédents rapports, l'ADLC adopte ici un nouveau style en avançant masquée derrière des considérations de santé publique et d'intérêt des pharmaciens pour mieux porter atteinte aux fondamentaux de la pharmacie et de la biologie médicale, établis au seul bénéfice du patient.

En effet, la mise en œuvre de ses recommandations entrainerait la désorganisation de la dispensation des médicaments et la financiarisation du réseau des pharmacies et des laboratoires de biologie médicale. Par ailleurs, un assouplissement inadapté du cadre juridique relatif à la vente en ligne des médicaments et à l'implantation des laboratoires de biologie médicale induirait des conséquences néfastes pour la santé publique. Enfin, elles ne répondraient en rien aux problématiques d'accès aux soins et de pouvoir d'achat des Français auxquelles s'attache déjà le projet de la loi de santé en cours d'examen.

En matière de distribution en gros du médicament, l'Ordre sera attentif aux propositions à venir.

Carine Wolf-Thal, Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, met en garde sur les risques de réformes dictées par des considérations purement économiques : « *L'organisation de la pharmacie et de la biologie médicale a été définie dans le seul intérêt de la protection des patients. Le législateur français a fait le choix d'un système qui permet à la population de bénéficier, en tout point du territoire, d'un accès, dans un lieu de santé, à des médicaments et des actes de biologie médicale sûrs et de qualité. Veillons à ne pas mettre en péril une organisation qui a toujours su s'adapter et répondre aux attentes de la population ! Elle garantit une proximité dont les Français ont plus que jamais besoin pour répondre aux difficultés d'accès à l'offre de soins.* ».

Retrouvez la contribution de l'Ordre à l'enquête sectorielle de l'ADLC publiée en novembre 2018 : <http://www.ordre.pharmacien.fr/Communications/Publications-ordinales/Distribution-de-medicaments-en-ville-et-biologie-medicale>

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

aberthomieu@ordre.pharmacien.fr

Tél : 01 56 21 35 90

PRPA

Danielle Maloubier danielle.maloubier@prpa.fr

Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr

Tél : 01 77 35 60 98